



Newsletter n°121

Le 17 avril 2024

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Vous pouvez télécharger le [bulletin d'adhésion 2024](#)

Nous devons rester vigilants sur les projets éoliens proches.

**Attention : les MRAE (missions régionales d'autorité environnementale) qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont en dysfonctionnement. Lire le communiqué de la Fédération de l'Environnement Durable (FED) du 16 avril 2024. "Ce qui entraînera inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."**

**Les projets éoliens proches qui pourraient être impactés par la [décision du Conseil d'Etat du 8 mars 2024](#)**

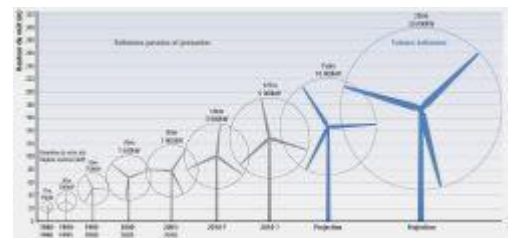
☞ à **Parlan (15)** : 4 éoliennes seront construites, mais y aura-t-il une expertise acoustique avant la construction ?

☞ à **Camps (19)** : La Cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la requête d'Eolfi - lire le [délibéré du 7 novembre 2023](#), ou [télécharger le délibéré](#) qui parle des milans royaux nicheurs et des milans royaux migrateurs. On peut y lire : " **Cette note relève que plus d'une centaine de ces individus ( milans royaux) a été observée à une hauteur de vol à risque comprise entre 30 et 150 mètres, soit au niveau du champ de rotation des pales d'éoliennes, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pale** ". Mais le promoteur a déposé un recours en Conseil d'Etat.

☞ **Lot**: L'association " **Vent du Haut-Ségala** " s'oppose aux projets d'implantation d'éoliennes. Des sites sont prospectés par des promoteurs éoliens dans le Haut-Ségala du Grand-Figeac, à Saint-Cirgues, Laresses, Gorses, Labastide-du-Haut-Mont et Sénaillac-Latronquière. Lire dans [actu Lot du 23 mars 2024](#), l'interview de **Brigitte Hamzaoui, présidente de l'association " Vent du Haut-Ségala "**. Depuis 12 ans, l'association " Vent du Haut-Ségala " se fait entendre face aux projets d'implantation d'éoliennes.

☞ **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien sur les terres communales et en pleine forêt. Ce projet est à l'étude et la mairie veut se donner la possibilité de choisir si elle continue ou arrête. La concertation a commencé les 9 et 12 décembre, mais les frais engagés risquent d'obliger la mairie à poursuivre !

Le dessin ci-contre montre la possibilité que des éoliennes de 180 m (300 m en bout de pales) soient installées à côté des éoliennes de 100m, (150 m en bout de pales) du parc de la Luzette, cliquer sur [l'image pour l'agrandir](#)



**Nous restons vigilants sur ce dossier car un deuxième temps d'information et de dialogue est organisé mercredi 24 avril**, de 16 heures à 20 heures dans la salle des fêtes de Sousceyrac-en-Quercy. Les documents ont été mis en ligne sur le site internet de la commune. Les retours ont été nombreux et totalisent **plus de 300 questions, 83 propositions et de nombreuses**

**remarques.** Comme elle s'y était engagée, la commune apportera des réponses à l'ensemble des questionnements soulevés. Lire l'article de [Medialot du 10 avril](#) 2024

---

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du [site de l'APPGE](#) sont sécurisés (ils sont en https://)

---

### **Lot : Projets de parcs éoliens en Bouriane.**

Pour Frédéric Gineste, conseiller départemental, " *l'énergie éolienne n'a pas sa place en Bouriane* ". Lire l'article dans la [Dépêche du 13 avril](#) 2024.

### **Bretagne : 24 riverains de trois éoliennes indemnisés par la justice**

La Cour d'appel de Rennes vient de condamner le promoteur FP Lux Wind à indemniser 24 riverains de trois éoliennes à **Melgven (Finistère)** qui se sont plaints de nuisances sonores, de problèmes de santé et de la dépréciation de leur propriété. La décision n'est pas définitive mais encourageante. Lire l'article dans [Le Parisien du 4 avril](#) 2024 ou dans [France 3 Bretagne du 29 mars](#) 2024

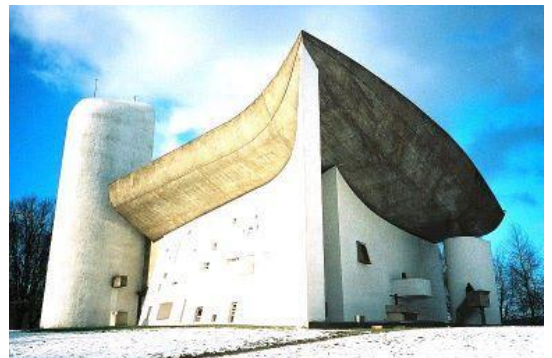
La Cour d'appel a reconnu l'existence de nuisances visuelles, sonores, sanitaires et électromagnétiques et a considéré que **ces éoliennes avaient un impact sur la santé des riverains**, sur leur cadre de vie et sur l'habitabilité de leurs maisons. Le promoteur éolien est donc condamné à verser aux riverains des sommes importantes **en réparation de la perte de valeur vénale de leur bien immobilier (633.400 €)**, Lire la décision de la [Cour d'appel de Rennes du 12 mars](#) 2024

### **Allier : Le projet éolien retoqué par la Préfecture de l'Allier**

Initiée en 2018, la construction d'un parc éolien sur la commune du Bouchaud vient de prendre du plomb dans l'aile. Suite à la forte opposition révélée par l'enquête publique et aux nombreuses questions soulevées par le projet, **la Préfecture de l'Allier a refusé la demande d'autorisation environnementale**. Lire l'article dans le Journal de [Saône et Loire du 9 avril](#) 2024 ou la décision de la [préfecture du 1er mars](#) 2024, dans laquelle, on peut trouver 14 raisons de refuser le permis, y compris la **non garantie de production éolienne** suffisante au regard de la **faiblesse du vent** pour contrebalancer les nuisances induites.

### **Haute-Saône : Projets éoliens à Granges le Bourg et Saulnot**

La Cour administrative d'appel de Nancy juge que c'est à bon droit que la préfète de la Haute-Saône s'est opposée en 2020 à deux projets éoliens à Granges-le-Bourg et Saulnot. Ces projets porteraient atteinte au site de la chapelle **Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp, qui a été spécifiquement conçue comme s'inscrivant dans le paysage environnant**. Lire la décision de la [Cour d'appel de Nancy du 11 avril](#) 2024 ou l'article dans [l'Est-Républicain du 12 avril](#) 2024.



**Sarthe : A Coudrecieux**, le projet éolien que combat l'association "**Vents des bois**" depuis 2016 est désormais enterré.

JPee, le porteur de projet, ne s'est pas pourvu en cassation dont la date limite était le 22 février 2024. Les membres de l'association restent vigilants. Lire l'article dans [Ouest-France du 9 avril 2024](#)

**Somme** : Malgré la grisaille, le panache de fumée était visible à plusieurs kilomètres à la ronde.



Ce vendredi 22 mars 2024, **une éolienne a pris feu le long de l'autoroute A29**, dans la Somme, reliant Amiens à Saint-Quentin. **L'éolienne se consume sur le secteur entre Herleville et Framerville-Rainecourt**. Sur place, les pompiers n'ont pu que constater les dégâts. "**On va laisser l'éolienne se consumer**", ont-ils



expliqué, en restant à l'écart du sinistre en raison de la chute de débris. Le scénario de la chute entière de l'éolienne est aussi envisagé par les pompiers. [Voir la Vidéo](#) ou lire l'article du [Courrier Picard du 22 mars 2024](#)

" **42,5 milliards d'euros d'argent public ont été ponctionnés par des opérateurs privés sur le marché de l'électricité** ", selon Fabien Bouglé.

**Selon la Cour des comptes**, les fournisseurs sur le marché de gros de l'électricité ont dégagé **une marge de 42,5 milliards d'euros en 2023**. Lire l'article dans [Epoch Times du 3 avril 2024](#).

Les " sages " du Sénat estiment que cette " contribution sur la rente inframarginale " ne génère pas de recettes " à la hauteur de ce qui serait équitable pour les consommateurs ". Lire l'article dans [Public Sénat du 27 mars 2024](#)

**La Fédération Environnement Durable (FED) et 10 autres associations de protection de l'environnement** ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour contester le décret **gouvernemental RIIPM du 30 décembre 2023**. Ce décret vise à établir que les projets de production d'énergies renouvelables soient considérés d'intérêt public majeur, y compris les éoliennes terrestres dont le développement suscite de vives controverses. Lire le [communiqué de presse du 4 mars 2024](#)

Sur le [site de la FED](#) vous pourrez découvrir les autres actions... ou les [communiqués de presse](#)

Il existe une [carte inter-active](#) permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être



utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !

---

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

 Ceux, nouveaux, de " **Belle Normandie Environnement** " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

🔊 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 Ceux de l'[APPGE](#) ou de la [FED](#)

 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

---

Sont aussi téléchargeables

 Le [bulletin d'adhésion 2024](#) en format pdf.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

**Faisons respecter la loi :**

La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

---

***N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.***

*Gardez-vous en bonne santé*

*Bien cordialement pour le bureau*

*Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED*

*06.43.80.15.87*

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)  
[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

**Membres du bureau :**

Christian Momboisse, **président**

Dominique Lacambre, **trésorier**

**Gilles Forhan, secrétaire**

Bernadette Forhan, **secrétaire adjointe**

Brigitte Briard, **présidente d'honneur**

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)